



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2005 À 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 5 ET 12 DÉCEMBRE 2005
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 DÉPÔT DU DOCUMENT « INDICATEURS DE GESTION 2004 » ET DU « MESSAGE DE LA MAIRESSE SUR LES INDICATEURS DE GESTION »
 - 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2005
 - 3.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 17 DÉCEMBRE 2005
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR L'INSPECTION VISUELLE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES AINSI QUE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES EN PROVENANCE DE CES FOSSES SEPTIQUES

- 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR L'INSPECTION VISUELLE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES AINSI QUE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES EN PROVENANCE DE CES FOSSES SEPTIQUES*
- 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-103 (AFFICHAGE POSTES D'ESSENCE), H01-119 (HAUTEUR DE BÂTIMENT), R02-212 (VAL DES IRLANDAIS), H03-301 (RUE DE LAVIOLETTE), C04-406 (SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE LAPORTE) ET P04-443 (BIBLIOTHÈQUE), D'AGRANDIR LA ZONE H04-412 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE A04-413, D'AGRANDIR LA ZONE H04-410 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-420, DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
- 5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-18-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-103 (AFFICHAGE POSTES D'ESSENCE), H01-119 (HAUTEUR DE BÂTIMENT), R02-212 (VAL DES IRLANDAIS), H03-301 (RUE DE LAVIOLETTE), C04-406 (SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE LAPORTE) ET P04-443 (BIBLIOTHÈQUE), D'AGRANDIR LA ZONE H04-412 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE A04-413, D'AGRANDIR LA ZONE H04-410 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-420, DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
- 5.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-18-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-103 (AFFICHAGE POSTES D'ESSENCE), H01-119 (HAUTEUR DE BÂTIMENT), R02-212 (VAL DES IRLANDAIS), H03-301 (RUE DE LAVIOLETTE), C04-406 (SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE LAPORTE) ET P04-443 (BIBLIOTHÈQUE), D'AGRANDIR LA ZONE H04-412 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE A04-413, D'AGRANDIR LA ZONE H04-410 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-420, DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
- 5.6 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES

A02-238, 105-506, 105-512, 105-514 DE MÊME QU'UNE PORTION DU TRACÉ DE LA ROUTE PANORAMIQUE DE LA RUE CHAMPLAIN (AJUSTEMENT DU PLAN PAR RAPPORT AU TEXTE DU RÈGLEMENT)

- 5.7 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-06-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES A02-238, 105-506, 105-512, 105-514 DE MÊME QU'UNE PORTION DU TRACÉ DE LA ROUTE PANORAMIQUE DE LA RUE CHAMPLAIN (AJUSTEMENT DU PLAN PAR RAPPORT AU TEXTE DU RÈGLEMENT)*, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 5.8 ADOPTION DU PREMIER RÈGLEMENT NUMÉRO 878-06-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES A02-238, 105-506, 105-512, 105-514 DE MÊME QU'UNE PORTION DU TRACÉ DE LA ROUTE PANORAMIQUE DE LA RUE CHAMPLAIN (AJUSTEMENT DU PLAN PAR RAPPORT AU TEXTE DU RÈGLEMENT)*
- 5.9 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE C04-406 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS (CENTRE SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE-LAPORTE)
- 5.10 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-05-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE C04-406 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS* (CENTRE SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE-LAPORTE)
- 5.11 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-05-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE C04-406 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS* (CENTRE SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE-LAPORTE)

6. **RÈGLEMENTS**

- 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 910-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT DE TARIFICATION EXERCICE FINANCIER*

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 7.1.1 EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 908-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'UNE SOMME DE HUIT CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (818 848 \$) CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES SALABERRY NUMÉRO 9 ET DE LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES SHEFFORD NUMÉRO 4*
- 7.1.2 ACHAT D'IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2005
- 7.1.3 ACHAT FINANÇÉ À MÊME LE BUDGET EXERCICE FINANCIER 2005
- 7.1.4 DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2005
- 7.1.5 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 12 DÉCEMBRE 2005
- 7.1.6 MANDAT DE SOUTIEN PROFESSIONNEL POUR LES CAUSES DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC EN 2006

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 7.2.1 ENTENTE AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DE QUÉBEC RELATIVE AU REGROUPEMENT D'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC POUR LES BESOINS DES VÉHICULES DE LA VILLE DE BROMONT

7.3 URBANISME

- 7.3.1 COMMANDITE LORS DE LA TENUE D'UNE FORMATION DONNÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISTE
- 7.3.2 REPORT DE LA SUBVENTION PROMISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE POUR L'ANNÉE 2006
- 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU 120, BOULEVARD DE BROMONT AFIN DE PERMETTRE DEUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES À LA PISCINE

- 7.3.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOT 3 444 410, CHEMIN DE LAC-GALE, AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION DU LOT 3 444 410 EN DEUX LOTS
- 7.3.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU 789, CHEMIN DE GASPÉ, AFIN D'AUTORISER LA RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SITUÉE EN BORDURE DU LAC BROMONT
- 7.3.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU 226, CHEMIN D'ADAMSVILLE, AFIN D'AUTORISER L'EMPIÈTEMENT D'UNE RÉSIDENCE DANS LA MARGE LATÉRALE
- 7.3.7 PROLONGEMENT D'UNE RUE PROJET RÉSIDENTIEL « LA VALLÉE DES SOURCES »

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

- 8.1 AUTORISATION DE DÉSIGNER UN (OU DES) MEMBRE (S) DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ DE BROMONT POUR AGIR AUX FINS DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES
- 8.2 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES I.A.R.D
- 8.3 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE NETTOYAGE ET LE PROFILAGE D'UN RUISSEAU VERBALISÉ TRAVERSANT LA PROPRIÉTÉ DE MADAME JOHANNE BRODEUR, CHEMIN DARCY
- 8.4 CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LE SENTIER DE MOTONEIGE PAR LA VILLE DE BROMONT
- 8.5 VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL, RUE DU PACIFIQUE

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 9.1 ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 19 DÉCEMBRE 2005
- 9.2 PERMANENCE DE MADAME SONIA LAROCHELLE À TITRE DE PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS
- 9.3 EMBAUCHE DE MADAME MARYSE DEMERS
- 9.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2005

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.